



LES RENCONTRES

Animal et Société

Rapport de l'atelier intergroupes
« Corrida et jeux taurins »

SOMMAIRE

I - MISSION DU GROUPE	3
II – ANALYSE DE LA PROBLEMATIQUE	3
II .1 – Méthode de travail	3
1.Organisation et méthodologie	3
2.Ordres du jour	4
II .2 – Problématiques et débats	4
III – PROPOSITIONS CONSENSUELLES DU GROUPE	5
▪ Proposition 1 : Rédiger un guide de bonnes pratiques d'élevage et de transport pour les animaux de manade ou de ganaderia	5
▪ Proposition 2 : Généraliser l'usage de ce guide de bonnes pratiques auprès de tous les acteurs de la filière.	5
▪ Proposition 3 : Editer un guide d'inspection pour les vétérinaires officiant dans les arènes de 1 ^{ère} catégorie <i>a mimima</i>	5
▪ Proposition 4 : Rechercher des solutions alternatives à certaines pratiques (marques d'identification et <i>afeitado</i>)	6

ANNEXE

ANNEXE I : COMPOSITION DE L'ATELIER INTERGROUPE – CORRIDA ET JEUX TAURINS	7
--	----------

Ce rapport reprend les propositions consensuelles formulées par les groupes de travail. Elles engagent les participants mais pas leurs structures.

Le collègue « Etat » était convié à siéger dans ces groupes pour répondre à des questions d'ordre réglementaire. Le collègue « Etat » n'a pas été invité à formuler des propositions ou à donner son avis sur les propositions formulées par le groupe.

I. Mission du groupe

Dans le cadre des rencontres Animal et Société, un atelier intergroupes sur la corrida et les jeux taurins a été organisé. Cet atelier intergroupes a rassemblé des participants des trois groupes de travail constitués lors de l'exercice Animal et Société. Il a accueilli aussi d'autres participants, élus, professionnels, experts ou représentants du monde associatif qui connaissent particulièrement ce sujet.

Les représentants des associations de protection animale, les professionnels du monde taurin, les élus locaux et des personnes qualifiées avaient pour mission d'apporter un éclairage sur le sujet de la corrida et des jeux taurins, en essayant d'élaborer des propositions d'actions pour améliorer ou changer les pratiques.

II. Analyse de la problématique

II-1. MÉTHODE DE TRAVAIL

1. Organisation et méthodologie

Les réunions ont été présidées par Michel LEJEUNE (Député de la Seine-Maritime).

Il a été assisté par trois rapporteurs : Jean LESSIRARD du Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux au Ministère de l'agriculture et de la pêche, Marie-Aude MONTELY du Bureau de la protection animale au Ministère de l'agriculture et de la pêche et Marie-Odile GUTH de l'Inspection Générale de l'Environnement au Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

L'organisation et la coordination des réunions du groupe de travail ont été assurées par Frédéric UHL et Nathan GRASS, chargés de mission auprès du cabinet du Ministre de l'agriculture et de la pêche.

Les verbatim et les relevés de conclusions de chacune des réunions du groupe de travail ont été élaborés par *Etat d'Esprit*, agence conseil en communication institutionnelle.

Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises. A la demande du Président, les participants étaient assis par collège (ONG, scientifiques, professionnels, parlementaires et élus locaux, administrations et ministères concernés).

Les participants ont été invités à établir le constat de la situation actuelle et de son amélioration potentielle en examinant tous les aspects du problème qu'ils soient de nature factuelle, réglementaire, technique ou scientifique. A l'issue de la première réunion, les participants ont été invités à envoyer leurs contributions auprès des chargés de mission des rencontres « Animal et Société ». Ces contributions, condensées pour la majeure partie sous la forme d'une fiche-synthèse, ont été examinées au cours de la seconde séance par le groupe de travail afin de pouvoir dégager des propositions d'actions consensuelles. Ainsi chacun a pu librement exposer ses points de vue en apportant des explications, des justifications et des éléments d'information.

2. Ordres du jour

Pour chaque réunion de travail, les participants disposaient d'un dossier regroupant le verbatim et le relevé de conclusions de la réunion précédente, la liste des participants de la réunion et l'ordre du jour. Une fiche-synthèse des propositions d'actions présentées par les participants a été élaborée entre les deux réunions de l'atelier et remise aux participants au début de leur deuxième séance.

Les verbatim et relevés de conclusions des réunions ont été portés à la connaissance des participants et ont pu faire l'objet de commentaires et d'amendements.

Réunion n°1 - Mercredi 23 avril 2008 (matin) - Salle Sully (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche)

- Un tour de table général a permis de présenter les participants, d'établir un état des lieux et de préciser les attentes de chacun.
- Un premier débat a eu lieu entre les participants sur l'impact de la corrida sur les mineurs de moins de 16 ans.

Réunion n°2 - Lundi 5 mai 2008 (matin) - Salle Sully (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche)

- La séance a été consacrée à l'étude et à la discussion des propositions formulées sur tous les domaines de compétence du groupe.

II- 2. PROBLÉMATIQUES ET DÉBATS

Par définition, la « corrida » est une forme de course de taureaux, consistant en un combat à l'issue duquel le taureau est mis à mort. La corrida est pratiquée essentiellement en Espagne, dans le Midi de la France, au Portugal et dans certains états d'Amérique latine. Les jeux taurins regroupent différents types de jeux pendant lesquels les animaux ne sont pas mis à mort.

Les taureaux de combats sont élevés dans les ganaderías, des élevages extensifs pour lesquels près d'une quarantaine d'éleveurs français officient. Les manifestations taurines sont des spectacles auxquels assistent chaque année près de 2,5 millions de personnes.

La corrida laisse difficilement indifférent. Ainsi les participants de cet intergroupe étaient partagés entre les partisans des cultures taurines, et les personnes opposées à la corrida. Les quatre propositions du groupe montrent que le dialogue a été ouvert et que tous les participants sont partisans du respect de l'animal et d'une amélioration des pratiques.

III. Propositions du groupe

Proposition n°1 : Rédiger un guide de bonnes pratiques d'élevage et de transport pour les animaux de manade ou de ganaderia

S'il existe déjà des initiatives sur des chartes de bonnes pratiques, celles-ci sont pour l'instant locales (règlement taurin à l'échelle d'une ville), ou ne touchent qu'une partie de la filière (élevage mais pas le transport et l'hébergement) ou sont non-spécifiques (par exemple charte sur l'élevage des bovins en général).

Ce guide portera sur :

- les conditions d'élevage en milieu extensif : en particulier usage d'outils spécifiques (description des tridents autorisés...), identification (au feu ou escoussure), bistournage (à réaliser sous sédation) et *afeitado* (épointage de la corne du taureau);
- le transport (au delà des obligations réglementaires) ;
- les conditions d'hébergement des animaux dans les lieux de présentation au public (délai d'arrivée, présence de corrals, conditions d'abreuvement...).

Ce guide de bonnes pratiques devra être rédigé par les professionnels (éleveurs, transporteurs, organisateurs de corridas, toreros...), avec l'aide d'experts, vétérinaires notamment, en partenariat avec l'administration et les associations de protection animale.

Proposition n°2 : Généraliser l'usage de ce guide de bonnes pratiques auprès de tous les acteurs de la filière.

Ce guide pourrait être généralisé en étant inséré dans les règlements des villes taurines.

Proposition n°3 : Editer un guide d'inspection pour les vétérinaires officiant dans les arènes de 1^{ère} catégorie a minima

Cette proposition a pour objectif de préciser et de codifier les interventions des vétérinaires taurins, membres de l'Association Française des Vétérinaires Taurins, et les interventions des directions départementales des services vétérinaires. Le vétérinaire sanitaire, qui effectue un contrôle sur les aspects réglementaires, doit être distingué du vétérinaire conseil de l'organisateur.

Elle peut se décliner en deux éléments :

- rédiger une grille reprenant les éléments devant faire l'objet d'une évaluation lors de toute manifestation taurine par le vétérinaire en charge d'effectuer un contrôle de premier niveau en prenant pour base le règlement de l'UVTF (Union des villes taurines de France), rappelant les pratiques illicites (*afeitado*, injection...). Les points à contrôler devront couvrir l'ensemble du processus du débarquement des animaux jusqu'à l'enlèvement des animaux pour expédition vers un lieu autorisé (abattoir ou équarrissage) ;

- codifier les conditions d'intervention des agents de l'Etat dans le cadre des contrôles de deuxième niveau et rédiger un plan de contrôle départemental s'intégrant dans les objectifs définis annuellement par les directions départementales des services vétérinaires.

Proposition n°4 : Rechercher des solutions alternatives à certaines pratiques (marques d'identification et *afeitado*)

Il s'agit des pratiques suivantes :

- marquage au feu ;
- escoussure ;
- *afeitado*.

Le marquage au feu consiste à imprimer des marques au fer rouge afin d'identifier le taureau. Cette pratique est actuellement autorisée par la réglementation comme système d'identification, qui doit être complété des boucles auriculaires traditionnelles, mais celles-ci sont difficiles à lire de loin. L'escoussure consiste en une taille des oreilles destinée à identifier l'éleveur du taureau. Ces marquages traditionnels permettent d'identifier les animaux à distance dans les manades. Des systèmes alternatifs pourraient être étudiés et développés : puce (qui pose le problème de la lecture à distance), marques de couleurs (mais problème de leur pérennité)...

Ces marques d'identification actuelles doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie, qui pourrait notamment être étayée par le recensement des pratiques effectuées à l'étranger et par la consultation des écoles vétérinaires.

L'afeitado est une pratique qui consiste en un époinçage de la corne du taureau, n'enlevant que la substance cornée, ce qui normalement n'est pas douloureux. Cependant des accidents arrivent et ont pour conséquence que la corne peut être touchée plus profondément, ce qui est douloureux. La pratique de l'*afeitado* est déjà interdite (sauf pour les corridas portugaises et certaines corridas de bienfaisance pour lesquelles les cornes sont, non pas limées, mais gainées ou emboulées).

Tous les participants sont d'accord pour une application stricte de la réglementation dans ce domaine, accompagnée de sanctions.

Pour les cas où cette pratique est pour l'instant admise, il faut étudier la possibilité de la remplacer par un embouillage (procédé qui consiste à les munir de boules de plomb), un gainage ou toute autre protection (au niveau des cornes du taureau par exemple).

ANNEXE I

Composition de l'atelier intergroupes Corrida et jeux taurins

Président : Michel LEJEUNE

Rapporteurs :

- Jean LESSIRARD - Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux
- Marie-Aude MONTELY - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - Direction Générale de l'Alimentation
- Marie-Odile GUTH - Ministère d'Etat de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement
- du Territoire

Élus locaux et parlementaires :

- Muriel MARLAND-MILITELLO - Députée des Alpes-Maritimes
- François LONCLE - Député de l'Eure

Les représentants des secteurs professionnels et associatifs :

- André VIARD - Observatoire National des Cultures Taurines
- Stéphane PATIN - La FUS (France UPRA Sélection)
- Thierry COSTE - Fédération Nationale des Chasseurs
- Francine YONNET - Association des Eleveurs Français de Taureaux de Combat
- Roger MERLIN - Fédération des Sociétés Taurines de France
- Henri ITIER - Fédération Française de la Course Camarguaise
- Reynald OTTENHOF - Observatoire National des Cultures Taurines
- Michel LALANNE - Fédération Française de la Course Landaise

Les représentants des ONG :

- Caroline LANTY - Société Protectrice des Animaux (SPA)
- Christophe MARIE - La Fondation Brigitte BARDOT
- Bernadette WIPF - La F.L.D.A (Fondation de la Ligue des Droits de l'Animal)
- Elisabeth HARDOUIN-FUGIER - Fondation de la Ligue Française des Droits de l'Animal
- Nicole SUGIER - La S.N.D.A (Société Nationale de Défense des Animaux)
- Claire STAROZINSKI - Alliance Anti-corrída
- Roger_CLAVIJO - COLBAC (Comité de Liaisons Biterrois Anti Corrida)
- Patricia ZARADNY - CRAC (Comité Radicalement Anti Corrida)

Scientifiques traitant du bien-être animal ou de son enseignement :

- Christophe BRARD - Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires
- Jean-Pierre DIGARD - CNRS
- Claude MAURON - Université de Provence (Aix-Marseille I)
- Renaud MAILLARD - Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort et Association Française des vétérinaires Taurins (AFVT)
- Jean-Paul RICHIER - Centre Hospitalier Paul Guiraud à Villejuif
- Francis WOLFF - Professeur des universités au département de philosophie à l'Ecole Normale Supérieure

Représentants des ministères :

- Secrétariat d'Etat au Commerce, à l'Artisanat, aux Petites et moyennes entreprises, au Tourisme et aux Services (direction du tourisme)
- Ministère de la Justice (direction des affaires criminelles et des grâces)
- Ministère de la Culture et de la Communication
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche – DDSV (Direction départementale des services vétérinaires)
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche – DGAL (Direction Générale de l'Alimentation)
- Nathan GRASS, Frédéric UHL - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche – Cabinet